



Participation au résultat

Par **alex7**, le **31/01/2016** à **13:28**

Bonjour,

J'ai travaillé pour une société de plus de 50 salariés à plusieurs reprises (CDD) au cours de l'année 2013 (5 mois au total). Or, je n'ai jamais été informée, ni n'ai reçu quoi que ce soit concernant l'épargne salariale. Je me demande donc pourquoi? De plus, aujourd'hui, 2 ans après avoir quitté l'entreprise, suis-je en droit de réclamer mon dû?

Alex

Par **P.M.**, le **31/01/2016** à **13:34**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'entreprise a été bénéficiaire et si les salariés en fixe ont perçu une participation, si c'est le cas, vous pourriez la réclamer à l'employeur par lettre recommandée avec AR car la prescription n'est pas atteinte...

Par **alex7**, le **01/02/2016** à **15:57**

Ok merci pour votre réponse P.M.!